



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué sur Logne, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Mesdames Emmanuelle BONNAMY, Marie CANTIN (pouvoir de Mme Flora BARTEAU), Françoise FLAMENT, Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Céline NOUVEAU, Marie-Jo OREVE, Gwénaëlle TRIBALLEAU, Clara VIANA et Messieurs Marc AUZANNEAU, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET et Thierry VOINEAU.

Etaient excusés : Madame Flora BARTEAU (pouvoir à Mme Marie CANTIN) et Monsieur Michel BROSSARD.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaël MENANTEAU

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19 + 1 pouvoir

Nombre de votants : 20

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille et remercie de sa présence, M. Bernard Chantreau, correspondant local pour les journaux Ouest-France et Courrier du Pays de Retz.

Il remercie également les membres du Conseil municipal pour leur participation à la tenue des bureaux de vote des scrutins des 20 et 27 juin dernier.

CULTURES ET SPORTS

50^{ème} anniversaire de la commune - Restitution du travail de Camille Pacaud

Camille Pacaud est accueillie comme stagiaire depuis le 6 avril dernier. Elle termine un cursus de formation universitaire de BTS et elle a travaillé sur l'une des actions du 50^{ème} anniversaire de la commune. Son stage se termine le 6 juillet prochain.

L'objet de son stage a porté sur l'organisation de l'action « Corcoué, village du monde » qui met en lumière l'évolution de la population au cours des 50 dernières années. D'une population très ancrée dans le territoire communal, la commune accueille désormais une population aux origines géographiques et culturelles très variées. Basée sur un questionnaire et des entretiens individuels, la collecte des histoires de vie des habitants réunit 79 témoignages écrits et 28 oraux représentant 150 villes françaises différentes et une quinzaine de pays. Cette « révolution » invisible mais profonde promet de belles rencontres et illustre une communauté vivante et intégrée.

Ces témoignages feront l'objet de deux expositions présentées au cours du week-end de festivités du mois de septembre.

50^{ème} anniversaire de la commune – présentation du programme des festivités

Mme Nathalie GUIHARD présente le programme des festivités du week-end du 18 et 19 septembre prochain ainsi que les différents parcours proposés qui sont autant d'invitations au voyage et à la découverte des paysages, de l'histoire, des habitants et des savoir-faire de la commune.



Le voyage à Corcoué

Samedi 18 septembre



PROGRAMME

- ◆ **Inauguration parcours cérémonie puis pique-nique en musique avec La Lyre** 11h30 au Platane
- ◆ **Animations sportives** de 14h30 à 17h au stade : air badminton, foot/golf, découverte du basket, karaté, tennis et tennis de table
- ◆ **Animations CPIE station épuration** à 14h et 16h du Bois Bonnin
- ◆ **Animations CPIE Bataillères** à horaires
- ◆ **Visite du CPIE et animation Jeu d'eau olympique sur ma MEP**
- ◆ **Expositions des talents corcouéens** de 14h30 à 17 h sur le parcours interventions théâtralisées: lavoir, St Jean et la grotte
- ◆ **Diffusion de la micro-série "Regards croisés sur nos différences"** suivi de temps d'échanges à la grotte
14h égalité homme femme- 15h acceptation des différences- 16h handicap
- ◆ **Michelis not dead** Concert Electrique sur Vélo Acrobatique proposé par le Délu' Retz
17h30 au champ de Foire
- ◆ **Soirée festive** à partir de 18h30 au platane
Scène ouverte avec les Délu' Retz et **Moules Frites** Comité des fêtes
Feu d'artifice Couturier à ...horaires...



Le voyage à Corcoué

Dimanche 19 septembre



PROGRAMME

- ◆ **Course** relaientre les trois bourgs avec AR Sud lac à 9h à la grotte
- ◆ **Atelier Qi Gong**Tortue Tranquille à 10h à la Grotte
- ◆ **"Faux kilomètres vertical de la station d'Corcoué"** à ... sur les côteaux
- ◆ **Fermeture de la capsule temporelle en musique avec Zilla mine**à la Place aux livres à 11h30
- ◆ **Expositions des talents corcouéens**sur le parcours de 14h30 à 17 h
Interventions théâtralisées: lavoir, St Jean et la grotte
- ◆ **Animations CPIE station épuration du Bois Bonnân**14h et 16h
- ◆ **Animations CPIE Bataillères**à ...
- ◆ **Visite du CPIE et animation Jeu d'Eau'lympides**sur ma MEP
- ◆ **Diffusion de la microsérie "Regards croisés sur nos différences"**l'ivi de temps d'échanges à la grotte
14h égalité homme femme 15h acceptation des différences-16h handicap
- ◆ **Duo Sâfar** dans les jardins de l'EPMS à 16h?
- ◆ **Clôture avec le Duo Sâfa**à 17h45 à la grotte

Elle sollicite également la participation des membres du Conseil municipal sur l'organisation de certains moments :

- Inauguration du parcours patrimonial et pique-nique en musique – samedi 18 septembre – 11 h
- Exposition des talents corcouéens – samedi et dimanche de 14h30 à 17h
- Feu d'artifice - samedi 18 septembre
- Concert de clôture – dimanche 19 septembre – 17h45

Un tableau sera transmis dans les prochains jours permettant à chacun de se positionner sur des créneaux horaires et des missions. Il est aussi proposé de solliciter les habitants pour participer à cette organisation.

A l'occasion de l'inauguration du parcours patrimonial et du lancement des festivités du week-end, seront invités les élus et élues de 1971 qui ont acté la fusion des trois communes ainsi que les Corcouéens et Corcouéennes né.e.s en 1971.

GESTION COMMUNALE

Personnel – Egalité/diversité – présentation d'un épisode de la micro-série

Mme Soizic MENANTEAU présente le processus de réalisation d'une micro-série de 6 épisodes thématiques visant à contribuer à la sensibilisation aux discriminations.

Cette réalisation s'inscrit dans les actions portées conjointement avec les hôpitaux Bel Air (Corcoué sur Lognonne) et Daumezon (Bouguenais). Elle a été rendue possible par le partenariat avec la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et l'accueil en résidence d'une journaliste, Mathilde Chevret dans le cadre du Projet Culturel de Territoire.

L'épisode n°4, sur le thème des différences est projeté en séance.

Une fois terminées, ces vidéos d'une dizaine de minutes chacune peuvent être utilisées à des fins pédagogiques auprès de différents publics. Elles ont vocation à susciter les échanges et le débat. Elles seront projetées tout au long de l'année 2021/2022 dans différents lieux du territoire.

D'ores et déjà, une projection est prévue le MARDI 5 OCTOBRE à 19h salle Bagatelle pour les élu.e.s et les agents. Mathilde Chevret, journaliste et Julien Delaunay, vidéaste seront présents pour animer le débat.

Personnel – mise à jour du tableau des effectifs

M. Sylvain DAVID, rapporteur, expose,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la réorganisation des services et les recrutements en cours depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant la délibération n°2021_05_48BIS relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs ;

Considérant les recrutements récents, le statut et le grade des agents recrutés par voie de mutation,

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Filière administrative

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
 - o Catégorie C
 - o Cadre des adjoints administratifs
 - o Temps plein
 - o Mission : accueil général et état civil

Filière technique

- Création d'un poste d'adjoint technique
 - o Catégorie C
 - o Cadre des adjoints techniques
 - o Temps non complet 30/35^{ème}
 - o Mission : ATSEM

Le tableau des effectifs des emplois permanents ci-après présente les modifications apportées :

- En bleu les créations de poste ;
- En jaune les postes à supprimer après avis du Comité technique ;

Le tableau des effectifs des emplois non permanents reste inchangé.

Les effectifs de la collectivité à la date du conseil municipal est arrêté comme suit :

- 49 emplois permanents dont
 - o 37 emplois pourvus par des fonctionnaires dont 3 à supprimer pour cause d'évolution de carrière
 - o 4 emplois pourvus par des contractuel.le.s de droit public
 - o 8 emplois vacants dont 4 emplois à supprimer
- 7 emplois non permanents dont
 - o 3 emplois dans le cadre de contrat Parcours emploi compétences

		BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU TITULAIRE TC OU TNC	EFFECTIVEMENT POURVU CONTRACTUEL TC OU TNC	VACANTS		
	<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>						
CATEGORIE A	ATTACHE	1 TC		1			
CATEGORIE C	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	3 TC	3				
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TC	1				
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TNC 28/35ème			1		
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TNC 21/35ème	1				
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TNC 20/35ème	1				
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TC	1				
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TNC 28/35ème			1		
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1 TC			1		
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	11	7	1	3		
	<i>FILIERE TECHNIQUE</i>						
CATEGORIE B	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	1 TC	1				
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TC	1				
CATEGORIE C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	1 TC	1				
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	1 TC	1				
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TC	1				
	ADJOINT TECHNIQUE	4 TC	4				
	ADJOINT TECHNIQUE	1 TNC 32/35ème	1				
		2 TNC 22/35ème	1	1			
		1 TNC 30/35ème		1			
		1 TNC 30/35ème	1				
		1 TNC 27/35ème	1				
		1 TNC 15/35ème	1				
1 TNC 30/35ème				1			
1 TNC 12/35ème	1						
1 TNC 13/35ème	1						
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	19	16	2	1			
	<i>FILIERE ANIMATION</i>						
CATEGORIE B	ANIMATEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TC	1				
	ANIMATEUR	1 TC			1		
	ANIMATEUR	1 TNC - 28/35ème			1		
CATEGORIE C	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TC	1				
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TNC 28/35ème	1				
	ADJOINT D'ANIMATION	5 TC	5	1			
				1			
				1			
				1			
				1			
				1 TNC 29/35ème	1		
				1 TNC 21/35ème	1		
				1 TNC 15/35ème	1		
				1 TNC 13/35ème	1		
				1 TNC 8/35ème		1	
1 TNC 4/35ème			1				
1 TNC 21/35ème			1				
TOTAL FILIERE ANIMATION	17	12	1	4			
	<i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i>						
CATEGORIE C	ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE	1 TNC 24/35ème	1				
	ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE	1 TNC 30/35ème	1				
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	2	2	0	0		
	TOTAL GENERAL	49	37	4	8		

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

VALIDE les modifications ci-dessus présentées.

[Communauté de communes Sud Retz Atlantique – confirmation de la délibération n°2021_02_19 relative à la prise de compétence communautaire « mobilités »](#)

M. Claude NAUD, rapporteur, expose

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24/12/2019 se donne l'objectif de supprimer les « zones blanches de mobilités »

Cet objectif passe par la possibilité pour les communautés de communes de prendre la compétence mobilité avant le 31/03/2021

Après cette date, pour les territoires des EPCI qui n'auront pas saisi cette opportunité, c'est la Région qui deviendra Autorité Organisatrice de mobilité.

La LOM définit la compétence mobilité en 6 blocs et ne prend pas en compte la question des aménagements et des infrastructures et offre la possibilité de mettre en place - ou non- différents services ouverts par la compétence (service à la carte).

Le Plan Climat Air Energie Territorial établi en 2020 a permis de définir quelques orientations sur les mobilités :

- 1.3.1 Favoriser l'utilisation des modes doux en améliorant les infrastructures (liaisons adaptées et sécurisées, stationnement, etc.)
- 1.3.2 Développer le covoiturage sur le territoire
- 1.3.3 Mener des actions de sensibilisation, d'éducation et d'incitation aux modes actifs (semaine du DD, semaine de la mobilité)
- 1.3.4 Inciter les salariés/citoyens à utiliser l'offre de transports en commun
- 1.3.5 Maintenir les commerces et les services en centre-ville ou à proximité pour limiter les déplacements en voiture individuelle : commerces et services de proximité, espaces de coworking
- 1.3.6 Favoriser le développement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, bioGNV.

Ainsi la Communauté de communes propose de se doter de la compétence Mobilités et sollicite l'accord et l'adhésion de ses communes membres sur ce sujet.

Considérant la délibération n°2021_02_19 dans laquelle le Conseil municipal donne son accord pour une prise de compétence Mobilités par la CCSRA,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

CONFIRME son accord pour une prise de la compétence Mobilités par la CCSRA.

Jurés d'assise – tirage au sort

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

En application de :

- la loi 78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée,
- la circulaire n° 79.94 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 19 Février 1979,
- du Code de la Procédure Pénale,
- l'Arrêté du Préfet de Région, Préfet de la Loire-Atlantique en date du 20mars 2019 ;

il y a lieu de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises de la Loire-Atlantique en 2022.

Pour la Commune de Corcoué sur Logne, il convient de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de six électeurs.

Après tirage au sort effectué publiquement par Monsieur le Maire sur la liste générale des électeurs de la Commune,

La liste préparatoire des personnes susceptibles de siéger, en qualité de jurés aux Assises de la Loire-Atlantique pour la Commune de Corcoué sur Logne, s'établit comme suit :

- 1- M. Serge BERTIN – né le 07/04/1964 à Machecoul – 45, l'Herberie – 44650 Corcoué sur Logne
- 2- Mme Tiffany DUBOILE – née le 19/07/1997 à BOBIGNY – 12, le Pré Clos – 44650 Corcoué sur Logne
- 3- M. Stéphane BADESCO – né le 10/10/1972 à CHARLEVILLE – MEZIERES – 23 rue du 8 mai – 44650 Corcoué sur Logne
- 4- Mme Jacqueline MONTASSIER épouse Hervouët – née le 29/06/1951 à St Etienne de Corcoué – 2, Les Grandes Poteries – 44650 Corcoué sur Logne
- 5- M. Rémy RAMBAUD né le 25/05/1940 à SAINT PHILBERT DE BOUAIN – 1, Favet – 44650 Corcoué sur Logne
- 6- M. Christophe HEREAU né le 31/05/1976 à ATHIS-MONS – 23, rue Gilles de Retz – 44650 Corcoué sur Logne

Archives communales – programme de restauration et plan de financement

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Quinze registres d'état civil sont particulièrement abimés du fait de leur ancienneté et des manipulations dont ils font l'objet lors des recherches de filiation.

Ces registres concernent les années allant de 1793 à 1872. Les travaux de restauration concernent essentiellement les couvertures et les reliures. Ces consolidations sont nécessaires pour notamment solidariser les pages.

Le montant des travaux est estimé à 4 467.60 € HT.

Cette restauration peut faire l'objet d'un soutien financier du Département de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration des archives communales existant depuis 2013.

Cette aide varie de 20 % à 40 % en fonction du potentiel financier des communes. Elle ne peut cependant être supérieure à 4 000 €.

Les travaux de restauration doivent de plus être réalisés par un restaurateur professionnel.

Les dépenses relatives à cette opération est inscrite au budget principal – section d’investissement – chapitre 23.

Après en avoir délibéré, à l’UNANIMITE, le Conseil municipal

APPROUVE le programme de restauration des archives communales

AUTORISE le dépôt d’une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre du dispositif d’aide à la restauration des archives communales

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

SOLIDARITES

Fonds de solidarité logement 2021 – contribution communale

Mme Marie-Jo OREVE, rapporteur, expose,

Le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif d’aide au logement doté par le Conseil Départemental et par les collectivités territoriales. Il permet la prise en charge des dépôts de garantie, le paiement de factures d’eau, d’énergie... L’obtention de cette aide est fonction des ressources du demandeur.

Ce dispositif départemental est complété par un dispositif d’Etat qui permet de se substituer aux garants.

Pour 2021, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a voté une participation au FSL de 2 234 180 €.

Aussi, afin de conserver un dispositif particulièrement soutenant pour l’accès et le maintien dans un logement des publics fragilisés, le Conseil Département sollicite la commune pour un montant de 309.15€, soit un montant identique aux contributions communales depuis 2016.

En 2020, à Corcoué sur Logne, 7 ménages ont bénéficié des aides du FSL :

- 1 au titre de l’accès à un logement
- 4 au titre de la prise en charge des factures d’énergie
- 2 au titre de la prise en charge des factures d’eau

L’aide totale versée aux ménages corcouéens éligibles au dispositif départemental en 2020 s’est élevée à 2 029.07 €.

Après en avoir délibéré, à l’UNANIMITE, le Conseil municipal

FIXE la participation communale au FSL à 309.15 € pour l’année 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette participation.

EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE-ALIMENTATION-SANTE

Service de restauration scolaire – tarifs 2021/2022

Mme Nathalie LORIEAU, rapporteur, expose,

Considérant la délibération n° 2021_04_36 du 19/04/21, relative au vote du budget,

Considérant les coûts de revient du service de restauration scolaire,

Il est proposé de revaloriser les tarifs des repas de 3 %.

Par ailleurs, différentes études ont démontré que les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois moins nombreux à manger à la cantine que les enfants de milieux favorisés voire très favorisés.

Pour réduire cette inégalité, la tarification sociale des cantines est un outil efficace. C'est pourquoi le dispositif « cantine à 1 euro » a été mis en place en avril 2019.

Toutefois, les municipalités rurales notamment, rencontrent des difficultés dans la mise en place de ce dispositif. Il a donc été renforcé en avril 2019.

Les enjeux de la mise en place du dispositif

- Permettre l'accès de la cantine aux familles les plus défavorisées
- Permettre aux enfants de consommer un repas complet et équilibré par jour
- Permettre l'apprentissage du vivre-ensemble et l'inclusion sociale des enfants concernés
- Redonner du pouvoir d'achat aux familles les plus modestes

Modalités de mise en œuvre

L'Etat apporte une aide forfaitaire de 3 € par repas sur la tranche de quotient la plus basse. La grille tarifaire doit comporter à minima 3 tranches de quotient dont une à 1€ ou moins.

Les repas servis en périscolaire (mercredi et accueil de loisirs) ne sont pas éligibles au dispositif.

Le tarif à 1 € est applicable aux enfants résidants ou non dans la commune.

La convention Etat/Collectivité est signée pour 3 ans, sous réserve des crédits disponibles lors du vote de la loi de finances initiale.

En cas d'indisponibilité de crédits lors du vote de la loi de finances initiale, l'Etat dénonce la convention.

La délibération du Conseil municipal doit définir une durée d'application.

La tarification sociale à Corcoué sur Logne

Au 28 juin 2021, 14 familles pourraient bénéficier de ce dispositif, dont 12 d'entre elles fréquentent déjà le restaurant scolaire communal.

Cette tarification serait appliquée sur 1 550 repas par an en moyenne.

La mise en place de ce dispositif ne devrait pas provoquer d'augmentation importante de la fréquentation du restaurant scolaire. Si une augmentation de fréquentation se constate, le service sera en capacité de l'absorber.

Impacts budgétaires

Pour la tranche QF < 400	Hors tarification sociale	Tarification sociale
Nombre de repas concernés	1 500 repas annuels	1 500 repas annuels
Coût total des repas	11 191 € TTC	11 191 € TTC
Tarifs familles	2.66 € par repas	1 € par repas
Recettes familles	4 123 €	1 550 €
Recettes Etat	-	4 650 €
Reste à charge de la commune	7 068 €	4 991 €

En conséquence, l'évolution de la grille tarifaire pour l'année scolaire 2021/2022 est la suivante

Restaurant scolaire	Commune - tarif repas 2020	Commune - tarif repas 2021
<400 €	2,66	1,00
401-600	2,91	3,00
601-800	3,19	3,29
801-1000	3,68	3,79
1001-1200	3,96	4,08
1201-1400	4,09	4,21
>1401	4,12	4,24

Les familles fournissant le repas de leurs enfants dans le cadre d'un PAI se voit facturer un forfait de 1.58 € correspondant aux frais d'accompagnement du repas.

Par ailleurs, le règlement intérieur de fonctionnement des services est mis à jour (document joint) :

- Application d'une pénalité forfaitaire de 5 € pour les enfants présents mais non-inscrits au repas
- Majoration de 30 % du prix du repas pour une inscription au repas hors délais

Pour les familles habitant hors commune et fréquentant la restauration scolaire de Corcoué sur Logne, le prix du repas est majoré de 25 % en référence aux tarifs appliqués aux Corcouéens et Corcouénnes.

Les familles relevant de la tranche de Quotient familial < à 400 € et habitant hors commune bénéficie de la tarification sociale à 1€.

Les autres modalités de facturation restent inchangées par rapport à 2020/2021.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

VALIDE la grille tarifaire suivante

Restaurant scolaire	Commune - tarif repas 2021
<400 €	1,00
401-600	3,00
601-800	3,29
801-1000	3,79
1001-1200	4,08
1201-1400	4,21
>1401	4,24

FIXE au 1^{er} septembre 2021 l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille tarifaire.

APPLIQUE un forfait de 1.58 € pour les PAI.

MAJORE de 25 % le prix du repas pour les familles habitant hors commune (hors les familles des enfants inscrits en ULIS)

APPLIQUE la tarification sociale des cantines.

DIT que la tarification sociale s'applique aux repas pris au restaurant scolaire pendant la période scolaire à l'exclusion des repas pris à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances.

DIT que les familles bénéficiaires de la tarification sociale doivent relever de la tranche de quotient familial < à 400 €, qu'elles habitent ou non la commune, sous réserve de l'obtention de l'aide de l'Etat.

VALIDE le règlement intérieur des services annexé.

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

[Services Enfance – tarifs 2021/2022](#)

Mme Nathalie LORIEAU, rapporteur, expose,

Considérant la délibération n° 2021_04_36 du 19/04/21, relative au vote du budget,

Considérant les coûts de revient des services enfance (périscolaire, accueil de loisirs, séjours, stages),

Il est proposé de revaloriser les tarifs de 5 à 6 %, en fonction des services.

En conséquence, l'évolution de la grille tarifaire pour l'année scolaire 2021/2022 est présentée ci-après.

APS	Commune - tarif 1/4h - 2020	Commune tarif 1/4 h - 2021
<400 €	0,55	0,58
401-600	0,60	0,64
601-800	0,64	0,68
801-1000	0,68	0,72
1001-1200	0,71	0,75
1201-1400	0,74	0,78
>1401	0,77	0,82

Mercredi /ALSH	1/2 jnée sans repas - 3h15		1/2 jnée avec repas - 3h15 + repas		jnée avec repas - 6h30 repas	
	Commune- 2020	Commune 2021	Commune- 2020	Commune 2021	Commune- 2020	Commune 2021
<400 €	3,73	3,92	7,88	8,27	10,10	10,61
401-600	5,38	5,65	8,29	8,70	13,68	14,36
601-800	5,79	6,08	8,98	9,43	14,78	15,52
801-1000	6,20	6,51	9,89	10,38	16,09	16,89
1001-1200	7,03	7,38	10,99	11,54	18,03	18,93
1201-1400	7,86	8,25	11,95	12,55	19,81	20,80
>1401	8,18	8,59	12,29	12,90	20,47	21,49

Par ailleurs, le règlement intérieur de fonctionnement des services est mis à jour (document joint) :

- Application d'une pénalité forfaitaire de 5 € pour les enfants présents mais non-inscrits au périscolaire et à l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Le petit déjeuner est facturé 0.54 € par jour et par enfant.

Pour les familles habitant hors commune et fréquentant la restauration scolaire de Corcoué sur Logne, le prix du repas est majoré de 25 % en référence aux tarifs appliqués aux Corcouéens et Corcouennes.

Les familles fournissant le repas de leurs enfants dans le cadre d'un PAI se voit facturer un forfait de 1.58 € correspondant aux frais d'accompagnement du repas.

Les autres modalités de facturation restent inchangées par rapport à 2020/2021.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

APPROUVE la grille tarifaire ci-après

	APS tarif 1/4 h - 2021	ALSH 1/2 jnée SANS repas	ALSH 1/2 jnée AVEC repas	ALSH jnée AVEC repas
<400 €	0,58	3,92	8,27	10,61
401-600	0,64	5,65	8,70	14,36
601-800	0,68	6,08	9,43	15,52
801-1000	0,72	6,51	10,38	16,89
1001-1200	0,75	7,38	11,54	18,93
1201-1400	0,78	8,25	12,55	20,80
>1401	0,82	8,59	12,90	21,49

FIXE l'entrée en vigueur de ces tarifications au 1^{er} septembre 2021.

APPLIQUE un forfait de 1.58 € pour les PAI.

APPLIQUE un forfait de 0.54 € par petit déjeuner pris à l'accueil périscolaire ou péricentre.

MAJORE de 25 % le prix du repas pour les familles habitant hors commune.

VALIDE le règlement intérieur des services annexé.

AUTORISE M. le Maire de signer tous documents relatifs à l'application de ces tarifications.

L'article 7 du règlement intérieur des services enfance et de restauration scolaire est reformulé afin de faire disparaître l'obligation de goûter. L'échange montre qu'une réflexion doit être engagée sur le respect de l'enfant dans sa personne physique et morale. Des formations doivent être également proposées aux agents afin de faire évoluer certaines postures éducatives.

Jeunesse – tarifs 2021/2022 – Barak'ados, sorties et séjours

Mme Nathalie LORIEAU, rapporteur, expose,

Considérant la délibération n° 2021_04_36 du 19/04/21, relative au vote du budget,

Considérant les coûts de revient du service jeunesse (accueil, séjours),

Considérant que les tarifs sont stables depuis deux ans, il est proposé de les revaloriser comme suit :

Barak'ados	demi journée	journée
<400 €	5,23	10,46
401-600	5,59	11,18
601-800	5,94	11,88
801-1000	6,26	12,52
1001-1200	6,57	13,14
1201-1400	6,85	13,7
>1401	7,08	14,16

séjour	tarif/jour	séjour - 5 jours	séjour - 4 jours	séjour - 3 jours
<400 €	21	105	84	63
401-600	24	120	96	72
601-800	26	130	104	78
801-1000	27	135	108	81
1001-1200	28	140	112	84
1201-1400	32	160	128	96
>1401	34	170	136	102

L'adhésion au service reste inchangée.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

APPROUVE la grille tarifaire ci-dessus

FIXE l'entrée en vigueur de ces tarifications au 1^{er} septembre 2021

VALIDE le règlement intérieur annexé

AUTORISE M. le Maire de signer tous documents relatifs à l'application de ces tarifications.

Petite enfance – présentation du guide d'accueil à l'école maternelle

Mme Emmanuelle BONNAMY présente le travail conduit par l'équipe des ATSEM et la coordinatrice du Relais Petite Enfance. Le guide réalisé a pour objectif d'accompagner les parents dans la préparation de l'entrée à l'école de leurs enfants.

AMENAGEMENT ET PATRIMOINE BATI

Opération « restructuration et agrandissement des services administratifs de la mairie » - mise à jour du plan de financement

M. Olivier GRELIER, rapporteur, expose,

Considérant la délibération n°2021_01_08 du 25 janvier 2021 ;

Considérant les notifications reçues et relatives aux demandes de subventions déposées auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;

Considérant le dispositif DETR 2021 et le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat portant à 175 000 € le montant attendu au titre de la DETR 2021 ;

Il est proposé d'actualiser le plan de financement de l'opération selon le tableau ci-après :

Le montant des dépenses est estimé à 975 111 € HT.

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande					
Financiers	Coût prévisionnel HT	Base subventionnable (Si DETR sollicitée, indiquer le plafond de la catégorie d'opération)	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DETR 2021	975 111,00 €	500 000,00 €	175 000,00 €	sollicité	17,95%
DSIL 2020	975 111,00 €	700 000,00 €	125 000,00 €	acquis	12,82%
Réserve parlementaire					#DIV/0!
Autre subvention État (à préciser)	975 111,00 €				0,00%
Autre subvention État (à préciser) -DSIL plan de relance	975 111,00 €	975 111,00 €			0,00%
Fonds européens					#DIV/0!
Conseil départemental	975 111,00 €	975 111,00 €	169 019,00 €	réservé	17,33%
Conseil régional	975 111,00 €	975 111,00 €	42 500,00 €	acquis	4,36%
Autres (à préciser)					#DIV/0!
Autres (à préciser)					#DIV/0!
Sous-total			511 519,00 €		
Autofinancement	975 111,00 €	975 111,00 €	463 592,00 €		48%
Coût HT			975 111,00 €		

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

VALIDE le plan de financement de l'opération.

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021.

AUTORISE M. le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour information, le lancement de la consultation des entreprises a pris du retard. Celle-ci doit être lancée dans les jours à venir pour une installation de chantier à l'automne.

[AMI Merisier – point d'information et présentation du programme d'études envisagé.](#)

M. Olivier GRELIER présente la candidature de la commune à cet appel à manifestation d'intérêt piloté par Loire-Atlantique Développement.

Ce dispositif financier a pour objectif d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des modalités du décret tertiaire qui vise à améliorer les performances des bâtiments publics scolaires.

A Corcoué sur Logne, l'ensemble du site scolaire est concerné par cette nouvelle réglementation dont l'entrée en vigueur est fixée à 2022.

Ce dispositif permettra la prise en charge à 50 % des dépenses d'études pré-opérationnelles (diagnostic thermique, plan d'actions, cahier des charges des travaux...).

Les bâtiments concernés par ces études :

- Ecole publique : régulation du chauffage, isolation
- Restaurant scolaire : gestion des inconforts thermiques
- Périscolaire : régulation du chauffage, isolation
- Salle Bagatelle : diagnostic énergétique, isolation, programme d'actions d'amélioration énergétique.

En complément, une enveloppe forfaitaire est dédiée au financement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Bagatelle.

ESPACE RURAL

[Opération « aménagement des rues du Stade, de la Normandière, de Favet et du chemin rouge » - mise à jour du plan de financement](#)

M. Alban SAUVAGET, rapporteur, expose

Considérant la délibération n°2020_09_56 du 21 septembre 2020 ;

Considérant le projet définitif d'aménagement et l'estimation chiffrée par le maître d'œuvre de l'opération ;

Considérant les notifications reçues et relatives aux demandes de subventions déposées auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ;

Il est proposé d'actualiser le plan de financement de l'opération selon le tableau ci-après :

Le montant des dépenses est stabilisé à 1 500 788 € HT

Le plan de financement est actualisé comme suit :

DEPENSES	Total ht	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	13 920	
Maitrise d'œuvre	52 519	
Etudes avant travaux	16 713	
Contrôle technique et sps		
travaux + signalétique intérieure et extérieure	1 431 556	
TOTAL	1 500 788 €	
PLAN DE FINANCEMENT	Total ht	Taux
Conseil départemental - plan de relance BTP	225 260 €	15%
Conseil départemental - convention financière - bande de roulement - rue du stade	41 200 €	3%
Conseil départemental - AMI cœur de bourg	207 071 €	14%
CCSRA - convention financière - bande de roulement - rue de la Normandière	22 600 €	2%
Commune	1 004 658 €	67%
TOTAL	1 500 788 €	100%

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

VALIDE le plan de financement de l'opération.

AUTORISE le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès du Département.

AUTORISE M. le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

Les travaux vont commencer à l'automne par l'effacement des réseaux. La rue du stade sera traitée dans une première phase de travaux puis la rue de la Normandière. D'ici, un test des aménagements projetés sera réalisé tout l'été par l'installation de bali-road.

Occupation du domaine public – redevance pour vente d'huitres

M. Claude NAUD, rapporteur, expose

Par courriel, un producteur d'huitres a sollicité de la commune l'autorisation d'installer son commerce le dimanche matin une fois par semaine.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal ;

Considérant la superficie occupée ;

Considérant la durée d'occupation ;

Considérant les redevances appliquées aux différents commerces ambulants accueillis sur la commune ;

Il est proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 10 € par an pour tous les commerces ambulants demandant l'autorisation de s'installer sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

AUTORISE l'installation de commerces ambulants sur le parking du VIVAL.

FIXE la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 10 € par an et par commerce.

DIT que cette redevance sera payable une fois par an au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces autorisations d'occupation du domaine public

INFORMATIONS DIVERSES

L'Association Foncière de Remembrement – Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Les chemins ruraux sont des chemins privés à vocation agricole appartenant à l'Association Foncière de Remembrement (AFR) qui en assure l'entretien.

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) arrive à échéance en juillet 2021.

En conséquence et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal doit procéder à la désignation des membres représentants la commune, en vue du renouvellement du bureau de l'association.

Sur proposition des agriculteurs membres de l'AFR, la liste des candidats pour représenter la commune est établie comme suit :

- M. Bernard GILET
- M. Jacques DOUX
- M. Jérémy FAVREAU
- M. Benoit HERY
- M. Didier MALIDAIN
- Mme Jacqueline HERVOUET
- M. Jean-François TESSIER
- M. Christophe DAHERON

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

VALIDE la liste des candidats ci-dessus pour représenter la commune au sein de l'AFR.

Contrat local de santé – lancement d'un groupe de travail

Mme Corinne LOISEAU fait un point d'information sur la réunion organisée en présence de représentants des communes de Corcoué sur Logne, Legé, Touvois et des professionnels de santé du territoire. Cet échange a permis d'identifier des enjeux importants et des besoins qu'il convient maintenant de partager à l'échelle du territoire communautaire. La perspective de cette réflexion est d'aboutir à la contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre d'un Contrat local de Santé (CLS).

Séance levée à 23h00